

Un, deux, trois ... marchés de l'emploi

1

Le premier marché de l'emploi désigne le marché du travail normal. En théorie c'est un marché libre, où le prix de la «marchandise» force de travail; proposée par le travailleur, est fonction de la valeur qu'elle a pour celui qui l'achète, l'employeur donc. Dans la réalité cela est moins strict : la liberté du prix est entravée par les salaires minimaux et les conventions collectives, et l'équilibre entre offre et demande est biaisé pour les emplois du secteur public et ceux du secteur privé qui sont directement subventionnés (mesures de formation et de réinsertion).

Il reste que sur le premier marché, la personne qui est embauchée est supposée produire une certaine valeur, et si elle n'y arrive pas, cela cause des pro-

blèmes pour elle et ses supérieurs. En ce sens les entreprises d'insertion de type Polygone ou co-labor, qui bénéficient aussi de subventions à l'emploi, peuvent affirmer qu'elles opèrent sur le premier marché. En effet leur viabilité économique ne peut être assurée qu'en obtenant une certaine productivité du personnel en insertion.

2

Le second marché du travail offre par contre des emplois entièrement protégés, avec comme objectif de stabiliser, de former et de réinsérer des personnes en difficultés. Protégé veut dire qu'il n'y a pas de pression économique sur les employés ni sur leurs supérieurs en ce qui concerne la productivité du travail fourni. Un exemple est l'atelier

protégé Schläifmillen. Il est clair que si les produits de ce travail sont revendus (ou achetés par l'État ou par les collectivités locales dans le cas des mises au travail), cela pose des problèmes de concurrence déloyale et surtout de substitution d'emplois.

3

On distingue parfois un troisième marché du travail, qui renonce à la réinsertion et se justifie surtout par l'effet bénéfique d'une occupation sur le psychisme des personnes en question. Si cela peut sembler raisonnable pour certains cas, il serait inquiétant que les initiatives pour l'emploi les plus récentes délaissent l'objectif d'insertion pour devenir des lieux de parcage définitifs.

RK

**Äre Spezialist fir
Bio-Liewesmëtzel**

Rolléngergronn ☎ 44 78 77/Hépperdang ☎ 99 75 08/Capellen ☎ 30 52 33
Péiteng ☎ 65 14 15/Diddeléng ☎ 51 47 69/Ettelbréck ☎ 81 74 22/Maart um Knuedler



**d'Buttécker vun der BioG
Bio-Bauere-Genossenschaft Lëtzebuerg**